



## **PREFECTURE DU VAR**

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL  
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

### **VIGILANCE METEOROLOGIQUE "JAUNE SMS" pour VENT VIOLENT et PLUIE-INONDATION**

### **VIGILANCE JAUNE pour VAGUES-SUBMERSION et ORAGE**

**VIGILANCE "JAUNE SMS" pour VENT VIOLENT et PLUIE-INONDATION  
BOUCHES-DU-RHONE - VAR :**

**Validité : du samedi 27 à 06h au dimanche 28 à 06h**

Les précipitations localement orageuses concernant le littoral de ces deux départements, notamment la Camargue, mais aussi le sud varois, avec des cumuls de l'ordre de 30/60 mm, et ponctuellement 70 mm vers le delta du Rhône, ou 90 mm sur le sud du département du Var. Les averses localement orageuses pourront affecter le Var, voire l'est des Bouches-du-Rhône en cours de nuit de samedi à dimanche.

Le vent est très fort en bord de mer et sur les hauteurs de ces départements, avoisinant 90 à 100 km/h, ponctuellement et temporairement 110 km/h vers les îles d'Hyères, et les caps exposés.

**VIGILANCE JAUNE pour VAGUES-SUBMERSION sur départements Bouches-du-Rhône - Var - Alpes-Martimes :**

**Validité : (période à risque) samedi 27 février de 10h à 16h au moins.**

- Situation actuelle :

Des vents de secteur Sud soufflent depuis cette nuit depuis le sud du bassin. Ils sont à l'origine d'une houle de secteur Sud se propageant depuis le sud du bassin.

Plus au nord, les vents d'Est à Sud-Est se renforcent en cours de nuit sur le Golfe du Lion. Il sont plutôt de secteur Nord-Est du côté des Alpes Maritimes.

- Evolution prévue :

La houle de secteur Sud concerne principalement les littoraux des Bouches du Rhône et du Var à partir de la mi-journée de samedi, elle s'amplifie en cours d'après-midi.

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Les forts vents de secteur Est sur le nord du bassin génèrent aussi des vagues (encore appelée mer du vent).

Samedi après-midi, les hauteurs totales de vagues atteignent près de 4m du côté des Bouches du Rhône et du Var, et près de 3.5m sur les Alpes Maritimes.

Ces vagues risquent d'engendrer des submersions localisées sur les parties basses ou vulnérables du littoral, ainsi que des projections de galets sur les routes littorales.

**Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.**

### Conséquences possibles :

#### **Pluie-Inondation**

De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.

Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.

Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.

Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».

Des coupures d'électricité peuvent se produire.

#### **Vent**

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

- Des branches d'arbre risquent de se rompre.

- Les véhicules peuvent être déportés.

- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

#### **Vagues-submersion**

Les très fortes vagues prévues au large auront des conséquences au niveau du rivage :

- Fortes vagues déferlant sur le littoral

- Projections de galets et de macro-déchets.

- élévation temporaire du niveau de la mer à la pleine mer, susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers.

- Les circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral peuvent être perturbées.

- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral.

- Des submersions importantes sont à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute de fort coefficient (vives eaux).

- Associées à de forts coefficients de marée (vives eaux), les risques de submersion côtiers seront plus importants.

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet

Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

### **Orages :**

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### **Conseils de Comportement :**

#### **Pluie-Inondation**

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

#### **Vent**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

#### **Vagues-submersion**

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.
- Evitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :
  - Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
  - Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
  - Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
  - Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

#### **Plaisanciers :**

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

#### **Professionnels de la mer :**

- Evitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

#### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet  
Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

**Orages**

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

TOULON, le 26 février 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet,  
Directeur de Cabinet,

Signé : Kévin MAZOYER